



DOSSIER DE CANDIDATURE
MARCHÉ DE NOËL DE BOUGUENAI
5 ET 6 DÉCEMBRE 2026

Date limite pour candidater : 24 juillet 2026 inclus

La Ville de Bouguenais, en collaboration avec le Comité des fêtes Bouguenais, organise à l'occasion des fêtes de fin d'année, un marché de Noël au Piano'cktail. Ce marché en intérieur est ouvert aux créateurs et artisans, associations de la commune ainsi qu'aux métiers de bouche. Quelques emplacements en extérieur sont également disponibles.

Présentation de l'événement :

Date : Samedi 5 et dimanche 6 décembre 2026 – *Les exposants s'engagent à être présents sur les deux jours de vente.*

Lieu : Rue Ginsheim Gustavsborg - 44340 Bouguenais

Horaires : de 10h à 19h le 5/12/2026 et de 10h à 18h le 6/12/2026

Stand bar et restauration.

Animations diverses tout au long du weekend.

Une large promotion sera réalisée pour le Marché de Noël (réseaux sociaux, magazine et site de la Ville, presse locale). L'affiche et le programme du marché de Noël vous seront fournis un mois avant l'événement afin de les relayer sur vos réseaux et supports de communication.

Informations exposant :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet / réseaux sociaux :

Coordonnées du responsable du stand, présent durant la manifestation :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Vous êtes :

☐ Professionnel

☐ Association

Numéro de SIRET ou SIRENE :

Liste des produits proposés à la vente :

Merci de joindre à ce dossier 2 / 3 photos de vos créations ainsi qu'un texte décrivant votre activité. Ces éléments serviront à la sélection de votre candidature et seront également utilisés pour les moyens de communication de l'événement si vous êtes retenus.

Emplacement :

☐ Intérieur

☐ Extérieur

En cas de stand particulier, veuillez préciser le type de matériel (exemple : remorque, camion...) :

Linéaire et besoins matériels :

☐ 3 mètres linéaires

☐ Mètre linéaire supplémentaire

Si oui, veuillez préciser le nombre souhaité :

Il est possible de demander du matériel municipal (dans la limite des stocks disponibles) :

☐ Table de 1.80m x 0.80m

Si oui, veuillez préciser le nombre souhaité :

☐ Chaise

Si oui, veuillez préciser le nombre souhaité (maximum 2) :

☐ Grilles d'exposition hauteur 2m x largeur 1m20

Si oui, veuillez préciser le nombre souhaité (maximum 2) :

☐ Barnum 3m x 3m avec 4 poids de 15kg et 3 côtés (attention : peu de stock disponible ; le montage et le démontage sera à la charge de l'exposant)

Les emplacements seront matérialisés au sol avant votre arrivée sur le site, veillez à respecter les dimensions de votre stand pour la bonne installation de chaque exposant ainsi qu'à ne pas empiéter sur l'espace de circulation du marché de Noël.

Les exposants devront impérativement arriver sur le site pour le montage de leur stand au plus tard une heure avant l'ouverture au public. Aucun véhicule ne sera accepté aux entrées du site à partir de 9h30. Le remballage des stands s'effectuera obligatoirement après l'heure de fermeture du marché de Noël, sauf sur demande de l'organisateur.

Un gardiennage est prévu sur le site dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 décembre. Les exposants pourront laisser sur place leur matériel. Pour les stands en extérieur, il est suggéré de ne pas laisser sur place les affaires et articles fragiles en cas d'humidité afin de ne pas détériorer vos articles de vente.

Besoins électriques :

☐ Accès à un branchement électrique (puissance de 16 ampères)

☐ Appareil spécifique (ordinateur, machine, appareil électrique...)

Veillez préciser la liste des appareils et la puissance totale (à valider par l'organisateur) :

Les lampes halogènes, bouilloires et radiateurs sont interdits. Aucune rallonge ne sera fournie par l'organisateur.

Conditions tarifaires :

Emplacement de 3m x 3m pour 2 jours : **60 €**

Mètre linéaire supplémentaire : **5 €**

Association bouguenaisienne – emplacement unique de 3m x 3m : **gratuité**

Votre règlement par chèque est à joindre à votre dossier, à l'ordre du Comité des fêtes Bouguenais. Si votre candidature n'est pas retenue, le chèque sera détruit un mois après la réception de la réponse négative, sauf demande de votre part. Une facture pourra vous être délivrée sur demande. Le règlement sera encaissé à l'issue de l'événement.

Remboursement :

Un remboursement intégral de votre emplacement est possible 1 mois avant l'événement sur demande écrite de votre part.

Repli en cas d'intempéries :

Pour les stands en extérieur, en cas de fortes intempéries et de vents violents, un emplacement en intérieur pourra vous être proposé, sur un linéaire de 3 mètres maximum. Si cette solution ne vous convient pas, le remboursement de votre emplacement sera effectué.

Conditions d'annulation :

L'exposant s'engage de manière ferme et définitive par l'envoi complet de son dossier de candidature.

En cas de désistement de la part de l'exposant dans le mois précédent l'événement, pour quelque cause que ce soit, ayant pour effet de l'impossibilité d'exposer, la totalité de la somme versée restera acquise à l'organisateur, sauf dans les cas de forces majeures suivants : décès d'un membre de la famille ou maladie ou hospitalisation de l'exposant, sur justificatif (acte de décès ou certificat médical).

En cas de force majeure empêchant la tenue du l'événement dans les conditions initialement prévues, l'organisateur sera autorisé à annuler, modifier la date, la durée du Marché de Noël, sans que l'exposant puissent réclamer une quelconque indemnité.

Il est expressément convenu que constituent un cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation de l'événement : tout cas qualifié comme tel en application de l'article 1218 du code civil et par la jurisprudence en vigueur et en particulier mais non limitativement les situations suivantes : toutes décisions législatives ou réglementaires, toutes situations sanitaires, climatiques, économiques, politiques, sociales ou liées à un risque en matière de sécurité des biens ou des personnes participant, non raisonnablement prévisibles au moment des inscriptions, indépendantes de la volonté de l'organisateur et qui rendent impossible la tenue du Marché de Noël ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'empêcher l'organisation et/ou le bon déroulement de l'événement et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Dans le cas d'une annulation par l'organisateur en dehors des cas de forces majeures précédemment évoqués, il s'engage à restituer les sommes perçues à l'exposant sans indemnités supplémentaires.

Responsabilité :

L'exposant est responsable de son stand et de son matériel. En cas d'intempéries, l'organisateur ne sera pas tenu pour responsable des dommages sur les marchandises et le stand. L'exposant s'engage à protéger et sécuriser son matériel. L'organisateur veillera tout au long de l'événement à vérifier la bonne conformité du stand et pourra être amené à demander des modifications si l'installation lui semble non conforme ou dangereuse.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de vol, perte ou dégradations du stand, du matériel ou des marchandises.

Chaque exposant devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour la date de l'événement avec le dossier de candidature.

Obligations de l'exposant :

L'exposant s'engage à :

- Décorer son stand dans un esprit de Noël
- Avoir une démarche éco-responsable (éclairage, vaisselle recyclable...)
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du marché de Noël
- Préserver la propreté du site (aucun dépôt sauvage, tri des déchets)
- Ne pas dégrader la voie publique
- Respecter la réglementation en matière d'hygiène alimentaire
- Respecter la réglementation en matière de droit du travail
- Ne pas exposer des produits autres que ceux inscrits dans le dossier de candidature

Pièces à fournir au dossier de candidature :

- ☐ Le dossier de candidature complété, daté et signé
- ☐ L'attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ 2 / 3 photos des créations ou des produits
- ☐ Le règlement de l'emplacement à l'ordre du Comité des fêtes Bouguenais

Le dossier de candidature devra être retourné avant le 24 juillet 2026 inclus, accompagné des pièces à fournir, par mail à marchedenoel@ville-bouguenais.fr ou à l'adresse suivante : Mairie de Bouguenais, Service Festivités, 1 rue de la Commune de Paris 44340 Bouguenais.

Toute candidature incomplète sera refusée. Elles seront traitées par ordre d'arrivée et par pertinence, dans la limite des places disponibles. L'organisateur favorisera la diversité des produits, les artisans créateurs, les artistes, les produits locaux et les associations de la commune.

Après examen des dossiers de candidatures, vous recevrez une réponse positive ou négative par mail au plus tard le 21 août 2026.

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____
reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions et des modalités ci-dessus et m'engage à les respecter.

Je déclare que si mon dossier ne dispose pas de toutes les pièces demandées, ce dernier ne sera pas étudié.

J'ai bien compris que mon inscription à l'événement était soumise à étude et que ce formulaire ne valait pour accord qu'à la suite d'une validation définitive par mail.

Je reconnais que la signature du dossier induit l'acceptation de la Réglementation Générale sur la Protection des Données que vous pouvez consulter en suivant ce lien : <https://www.bouguenais.fr/festivites-noel>

Je m'engage à respecter les règles, les dates et les horaires du marché de Noël de Bouguenais du 5 et 6 décembre 2026.

Bon pour accord

Fait à

Le

Signature
(mention lu et approuvé)